

demie du soir, à la mairie de la rue Drouot.

Au bout de six à huit séances, les cours seront terminés. Dans deux mois, donc, on procédera à un concours entre les élèves des diverses sections, et les lauréats seront impitoyablement affligés de médailles. Sévère, mais juste.

Le comité des Fêtes de l'industrie et du commerce, dans sa dernière réunion, a nommé une commission de musiciens pour étudier le programme d'un grand festival à donner prochainement au palais du Trocadéro. « L'histoire de la musique française, de Lulli à nos jours. »

M. le colonel de Roethwiller a lu ensuite un rapport sur le carrousel du Champ de Mars, qui promet d'être fort curieux.

Des spahis, venus exprès d'Afrique, exécuteront une fantasia arabe et une petite guerre d'Afrique. Puis, diverses manœuvres des troupes de la garnison de Paris, de l'Ecole de Saint-Gyr et de l'Ecole de Saumur.

Le cortège historique sera aussi superbement organisé.

Les fonds nécessaires ont été votés; le chiffre des dépenses prévues s'élève à plusieurs centaines de mille francs; mais l'énorme affluence que ces fêtes ne peuvent manquer d'attirer produira certainement une recette qui couvrira les frais et au delà.

Le syndicat des chemins de fer a voté une somme de cinquante mille francs destinée à grossir la somme dont dispose déjà le comité.

Une bien triste nouvelle pour le monde des lettres:

Notre excellent confrère et ami Charles Monselet est très dangereusement malade. Il a été, il y a deux jours, frappé d'une très grave congestion. Enfin, quelque terrible que soit le mal, tout n'est pas encore désespéré, et les médecins ont même constaté, un mieux sensible après la nuit dernière.

L'ouverture de l'Exposition d'escrime organisée dans la salle d'armes du Figaro s'en lie ce matin à dix heures.

L'idée d'une pareille exposition répond aux goûts de notre époque, si passionnée pour toutes les choses de l'escrime, et nous ne pouvons qu'y applaudir.

Nul doute que l'Exposition faite au Figaro n'obtienne un véritable succès.

Les bals de société:

La Chambre syndicale de la bijouterie donnera, le 27 février, au profit de son école professionnelle de dessin, son bal annuel dans les salons du Grand-Hôtel.

Ce bal, qui est ordinairement un des plus brillants de la saison, promet d'être cette année particulièrement réussi.

L'Union syndicale et mutuelle des restaurateurs et limonadiers du département de la Seine donnera, cette année, son onzième bal annuel, le 24 février prochain, dans les salons de l'Hotel Continental.

Cette fête, dont le produit est destiné à récompenser les employés les plus méritants de ces professions, est généralement l'une des mieux réussies de la saison.

Le souper assis, auquel donne droit le prix du billet, sera comme toujours servi à deux heures.

DIABLOTTIN.

LES PREMIÈRES

NOUVEAUTÉS. — *Serment d'amour*, opéra comique en trois actes, de M. Maurice Ordonneau, musique de M. Edmond Audran.

Cet ouvrage a plu parce que, dès le début, il a paru s'écarter des formules rebattues de l'opérette et qu'il ne nous menaçait pas d'un roi gâteux, d'une substitution de la princesse à la paysanne par un jeu de praticables. Nous sommes tellement fatigués de ces platitudes conventionnelles, qu'un retour aux bergeries de l'opéra comique avait comme un saveur de nouveauté et de fraîcheur.

L'histoire est claire et simple. Un jeune seigneur a échangé des serments d'amour avec l'aimable et gentille fille d'un garde forestier, Rosette. Mais la tante de l'amoureux, irritée de ces doux propos et

revant pour son neveu une autre alliance, ordonne le mariage immédiat de la pauvre fille avec un rustre du nom de Grivolin. Rosette se laisse imposer ce mariage parce qu'on lui a persuadé qu'elle se sacrifie à la fortune de son seigneur bien-aimé.

Mais alors, comment nos amants seront-ils réunis? Ah! c'est que Rosette n'est que nominativement Mme Grivolin. La cérémonie du mariage n'a pas eu lieu et le pseudo-mari s'est contenté de la dot à défaut de la femme.

J'avais tort de célébrer la suppression du monarque gâteux; il est remplacé par un intendant gâteux et c'est encore une série de substitutions qui permet au comte de s'unir avec Rosette.

Le premier acte est frais et charmant, d'une simplicité touchante; c'est assurément le fragment le plus réussi que M. Ordonneau ait donné au théâtre. Pourquoi s'est-il écarté de son idylle naïve et délicate pour retomber, dès la fin du deuxième acte et durant tout le troisième, dans les chemins banaux de ses devanciers?

La partitionnette de M. Audran, d'une touche fine et un peu menue, est écrite dans un sentiment agréable et discret. Son inspiration est douce et facile, encore qu'elle lui vienne parfois de Delibes ou de Bizet. Le compositeur lui aussi s'est trouvé plus à l'aise dans le premier acte et la moitié du second que dans la fin du sujet. Parmi les morceaux auxquels le public a pris plaisir, citons l'imitation de vieille chanson « Holà Vertinguette », le gentil duo des serments: « Je promets de rester fidèle à mon amour », dont la phrase initiale rappelle celle de *Coppelia*; enfin, un trio bouffé d'un rythme très comique. Au second acte, le gracieux motif: « J'enire comme une reine », enfin, au troisième, le rondeau « Parmi les chemins ombreux ». La trame des ensembles est intéressante, parce que l'effet des chœurs tient à la délicatesse des nuances et à la variété du système.

Mlle Ugalde est vive, alerte et touchante dans le personnage de Rosette; elle en détaille toute la partie musicale d'une voix fraîche et vibrante, mais dans le poème son vice de prononciation n'a paru encore s'accroître. Morlet dit et chante avec un goût et un style sûrs, une voix pleine, les duos avec sa partenaire. Mlle Lantelme plait par sa bonne mine et sa voix agréable; de plus, son jeu n'a paru se dégoûter singulièrement. Enfin Berthelier et Mme d'Harcourt font assaut de gaieté et de plaisantes façons.

H. B.

LE PROJET DE LOI DES ÉPICIERES

Les succès électoraux des marchands de vins troublent le sommeil des épiciers. En attendant qu'ils fournissent à la Chambre le pendant de MM. Hude et Basly, ils se préoccupent d'attirer à eux quelque coin de la couverture sous laquelle, dans quelques mois, les maîtres que l'on mouillera en paix ce qu'ils appellent du vin.

On sait qu'une commission parlementaire dans laquelle, à côté de M. Hude, figurent trois ou quatre députés de Paris, a été nommée pour préparer l'abrogation au moins partielle de la loi de 1851 contre les falsifications de denrées alimentaires. Ce premier succès en préage un second. Le rapport de la commission sera favorable aux réclamations des marchands de vin; et la chambre ne pourra qu'enregistrer ses conclusions. Lequel de nos honorables oserait braver un scrutin public à ce sujet?

L'épicerie s'est réunie dans ses comices, et la chambre syndicale des négociants en denrées coloniales a adressé aux membres de la susdite commission un exposé de principes, flanqué d'un projet de loi dans lequel ces respectables patentes réclament hautement leur part du gâteau. Si les boulangers et les bouchers suivent le courant, j'accompagne mon estomac aux antipodes.

Le projet de loi est bref: 17 articles. Mais il doit y avoir dans l'épicerie quelque huissier honoraire, car l'ensemble est un petit chef d'œuvre.

L'article 2 demande que les altérations par addition de matières non nuisibles soient tolérées à l'avenir. Quoique j'ignore l'art de ne pas faire baver la mélasse en la servant, je crois comprendre. On pourra sans crainte ajouter de la fécule au tapioca, fabriquer du saindoux avec de l'huile et de la graisse de veau, appe-